

EXTRAIT DU REGISTRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL



SÉANCE DU 21 AVRIL 2026

N°2026 04 17

**Objet : Secrétariat Général :  
Désignation d'un référent communal  
Auprès de Grand Besançon Métropole  
Eau et assainissement**

**Nombre des membres :**

- \* En exercice : 23
- \* Présents : 23
- \* Ayant donné procuration : 0
- \* Ayant pris part au vote : 23

**Date de convocation le 16/04/2026**

**Date de publication le 23/04/2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Guy DEVAUX, sous la présidence de M. Lylian CALVAT, Maire, pour la session ordinaire du mois d'avril.

**Présents : Mesdames et Messieurs les membres en exercice :**

BAUD Marlène, Lylian CALVAT, Valérie COURCIER, Jérôme CUCHE, Yoran DELARUE, George DROUHARD, Daniel FABREGUES, Fabrice GALPIN, Karine GOMES, Fanny GROSGURIN, David LAMBEY, Hélène LAMY, Marc LECAILLE, Cyril MARÉCHAL, Gilles MOITON, Alexandra PARRENIN, Titouan PICARD, Florence RANALLI, Marion REDEL, Samuel RIARD, Nadine SAUVONNET, Catherine VIDONI, Anaïs ZUPANCIC- GREBERT.

**Excusé donnant pouvoir : Néant**

**Absent : Néant**

**Secrétaire de séance : Monsieur Daniel FABREGUES**

**Le Conseil Municipal,**

**Considérant** que, dans le cadre de l'exercice des compétences eau et assainissement par Grand Besançon Métropole, un interlocuteur communal est nécessaire afin d'assurer la bonne circulation des informations et le suivi des problématiques locales ;

**Considérant** qu'il est proposé de désigner un ou plusieurs élus référents pour assurer ce lien avec les services du Département Eau et Assainissement ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire,**

**Par 23 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION**

**DÉCIDE**

- **DE DÉSIGNER** en qualité de référents communaux auprès de Grand Besançon Métropole pour les questions relatives à l'eau et à l'assainissement :
  - M. Lylian CALVAT, Maire de Saône
  - M. Daniel FABREGUES, Adjoint au Maire
- **DE PRÉCISER** que ces référents sont chargés d'assurer le lien entre la commune et les services de Grand Besançon Métropole, notamment pour les questions techniques, les urgences et le suivi des dossiers.

**Ainsi délibéré aux mêmes jour, mois et année que susmentionnés**

Fait à Saône, le 21 avril 2026  
M. Le Maire de Saône,  
Lylian CALVAT

**DESTINATAIRES :**  
**PRÉFECTURE DE BESANÇON – DGFIP**

*M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.*